https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-6-septembre-1978-taux-de-lindemnite-de-responsabilite-attribuee-aux-personnels-de-direction-des-etablissements-enumeres-par-larticle-l-792-1-2-et-3-du-code-de-la-sa/
Arrêté du 6 septembre 1978 taux de l'indemnité de responsabilité attribuée aux personnels de direction des établissements énumérés par l'article L. 792 (1°, 2° et 3°) du code de la santé publique
06/09/1978
Cet arrêté précise le régime indemnitaire des personnels de direction. Depuis le décret n° 2005-932 du 2 août 2005, la prime de fonction s'est substituée à la prime de service et à l’indemnité de responsabilité qui constituaient le régime antérieur.